

**PREAVIS DU COMITE DE DIRECTION  
AU CONSEIL INTERCOMMUNAL**

N° 04/2017

**Demande de crédit de CHF 69'000.-- TTC, pour la reconstruction du collecteur « Ceinture Sud, N° 78 » simultanément aux travaux de renaturation du Bief sur les Communes de Préverenges et Morges**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## 1. Préambule

Le projet de renaturation du cours d'eau du Bief a été mis à l'enquête publique en décembre 2016 et le permis de construire a été accordé. Le début des travaux est prévu en novembre 2017.

Ce projet prend place à l'embouchure du Bief au droit du port sur les Communes de Préverenges et de Morges. Il a pour objectifs d'améliorer la valeur écologique de l'embouchure du Bief, ainsi que de résoudre les problèmes d'ensablement chronique du port du Bief.

Ces aménagements ont un impact direct sur le collecteur intercommunal « Ceinture Sud , N° 78 » qui traverse le secteur et franchit le Bief juste avant l'arrivée à la STEP.

Le présent préavis concerne que les montants relatifs aux mesures prises par l'ERM afin d'augmenter la capacité hydraulique du collecteur, dans le but d'assurer une capacité suffisante, aussi bien dans la situation actuelle que future. Les coûts liés au remplacement du collecteur touché par les travaux sont pris en charge par le projet de renaturation du Bief.

## 2. Constat

Le collecteur existant « Ceinture Sud, N° 78 » a été construit en 1974 et réalisé en PVC de diamètres 300 et 400 mm dans la zone touchée par la renaturation du Bief. Ce collecteur est sous dimensionné et plusieurs inondations de surfaces se sont produites ces dernières années. En effet, même si le déversoir d'orage du Bief est maintenu, une insuffisance de capacité du collecteur en amont de celui-ci engendre une mise en charge et des risques d'inondations en cas de fortes pluies.

La modélisation effectuée par le bureau Hydrique met en évidence une capacité insuffisante du collecteur de diamètre 300 mm situé avant le franchissement du Bief, pour un épisode de pluie de temps de retour de 5 ans, avec un risque de débordement en amont. Le tronçon diamètre 400 mm en aval doit également être redimensionné afin de minimiser ce type de risque.

### 3. Descriptif des travaux

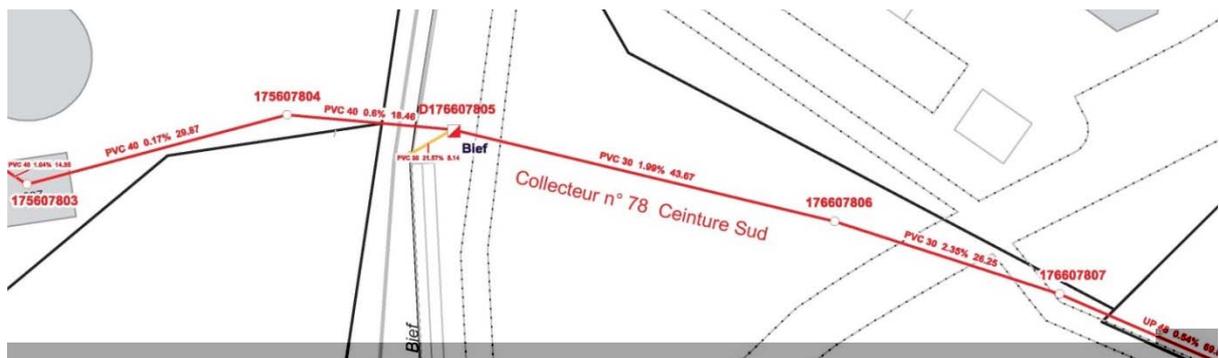
Les travaux de renaturation du Bief consistent à dévier le cours d'eau en direction de Préverenges, en créant un lit mineur, un lit majeur et une zone favorable à l'avifaune à l'embouchure. Une partie du tracé actuel sera conservée en bras mort et les alentours seront réaménagés. Au vu de ces aménagements, le collecteur devra être reconstruit et son profil en long devra être adapté en fonction du niveau du nouveau lit du cours d'eau. Le tracé du collecteur « Ceinture Sud, N° 78 » sera ainsi légèrement modifié en fonction du projet de renaturation.

La reconstruction du collecteur et des chambres nécessaires est incluse dans le projet de renaturation avec une capacité hydraulique équivalente, en fonction des nouvelles pentes. Le passage sous le Bief nécessite la pose de 2 tuyaux PE Ø 350 mm en parallèle, en raison des contraintes de niveau et de pente. Un collecteur PVC Ø 400 mm sera posé en amont sur une longueur de 27 mètres et un collecteur PVC Ø 450 mm, sur 38 mètres, en aval.

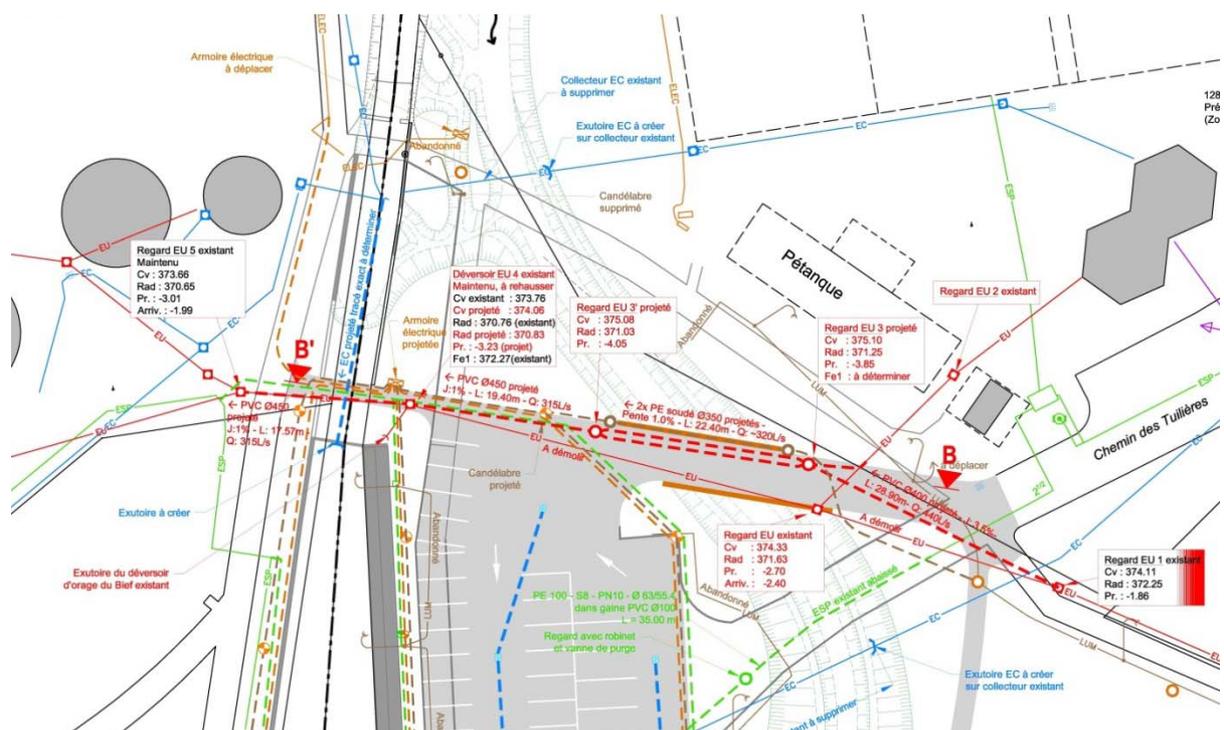
Seules les mesures visant à augmenter la capacité hydraulique, permettant de pallier aux insuffisances actuelles et garantissant le fonctionnement futur, seront prises en charge par l'ERM. De plus, le solde du tronçon de diamètre 300 mm du collecteur actuel sera également remplacé. Le collecteur sera ainsi reconstruit sur une longueur totale de 88 m.

### 4. Situations

#### Situation actuelle



#### Projet de reconstruction du collecteur



## 5. Devis estimatif des travaux

Les montants considérés dans le cadre de ce préavis sont basés selon la soumission la plus économique rentrée en juin 2017. Pour la part ERM, ceux-ci se montent à :

Travaux de génie civil (terrassement, canalisation et revêtement)	CHF	55'000. --
Divers et imprévus (10%)	<u>CHF</u>	<u>5'500. --</u>
Montant des travaux	CHF	60'500. --
Honoraires ingénieur civil (projet, soumission et exécution)	<u>CHF</u>	<u>3'500. --</u>
Montant total hors taxe	CHF	64'000. --
TVA 8% (arrondie)	<u>CHF</u>	<u>5'000. --</u>
<b>Montant total TTC de la demande de crédit</b>	<b>CHF</b>	<b>69'000. --</b>

## 6. Plan financier

### Subvention cantonale

Suite à l'abandon des subventions aux installations de traitement des eaux usées par le Canton, aucun subventionnement n'entre en compte pour ces travaux.

### Participation ERM

Une participation de 15%, par prélèvement sur le « fonds de réserve pour l'entretien du réseau des collecteurs ERM » sera accordée.

### Récapitulation des coûts

Montant total du préavis	TTC	CHF	69'000. --
Participation ERM 15%	TTC	<u>CHF</u>	<u>10'350. --</u>
Solde	TTC	CHF	58'650. --
			=====

### Répartition entre les Communes

Selon l'annexe II des statuts de l'ERM, réglant le cas des frais d'entretien lourd, le montant doit être réparti à parts égales entre les Communes intéressées à l'ouvrage, soit Ecublens, Denges et Préverenges.

La part de chacune des Communes s'élève donc à : CHF 19'550. -- TTC

### Amortissement

La Commune d'Ecublens a décidé de régler le montant de CHF 19'550.-- TTC, en une fois, dès le décompte final établi, au plus tôt en 2018.

La Commune de Denges a décidé de régler le montant de CHF 19'550.-- TTC, en une fois, dès le décompte final établi, au plus tôt en 2018.

La Commune de Préverenges a décidé de régler le montant de CHF 19'550.-- TTC, en une fois, dès le décompte final établi, au plus tôt en 2018.

## 7. Conclusions

Fondés sur ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ERM

- vu le préavis N° 04/2017 du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,

### DECIDE

1. d'accorder au Comité de direction un crédit de **CHF 69'000.-- TTC**, pour la reconstruction du collecteur « Ceinture Sud, N°78 » simultanément aux travaux de renaturation du Bief sur les Communes de Préverenges et Morges,
2. d'accepter le plan financier tel que mentionné dans le présent préavis,
3. d'autoriser le Comité de direction, en cas de besoin, à contracter un emprunt auprès d'un établissement bancaire de son choix.

Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 12 juillet 2017.

### COMITE DE DIRECTION

Le Président

La Secrétaire

Christian Maeder

Brigitte Baumberger

Morges, le 17 juillet 2017 /VH/rh

#### Commissaires :

Mme Mélanie Blanchard (-Studer), Morges  
MM. Pierre-André Bruchez, Denges  
Philipp Gloor, Préverenges  
Alain Golay, Denges  
Edmond Piguet, Vufflens-le-Château

#### Délégués du Comité de direction :

MM. Salvatore Guarna  
Tony Reverchon  
Mmes Dominique Mathey  
Valérie Hüsler

#### Séance de la Commission :

Mercredi 30 août 2017 à 18 heures 30 à l'ERM